



Le mot du Maire



Chères Meroutaines, chers Meroutains,

Le 6 avril dernier, sur proposition du Président, le Conseil départemental a approuvé la mise en place d'un dispositif d'aide aux communes riveraines de l'échangeur de Sévenans et de l'hôpital Nord Franche-Comté. Ce dispositif a pour objectif de soutenir les communes face à l'augmentation de la circulation en créant des aménagements de sécurité routière et de développements de modes doux de déplacement.

A ce titre Meroux pourra bénéficier d'une aide de 23 400 euros.

Conscients que la mise en service de la gare TGV, l'ouverture de l'hôpital médian et les travaux de l'échangeur ont fortement contribué à augmenter la circulation dans notre village, et particulièrement sur les rues du 15 juillet 1972 et de Belfort. Nous tâcherons, grâce à cette nouvelle aide du Département de mettre en place des mesures permettant de gérer au mieux le trafic routier traversant notre village et de limiter les nuisances subies par les riverains. Ces derniers seront invités à participer activement à notre réflexion. Sans doute devons-nous aussi travailler en collaboration sur ce sujet avec les élus de Moval et avec le Conseil départemental, responsable des routes départementales.

Le soutien du Conseil départemental apporté par ce nouveau dispositif sécuritaire, permettra à la commune dès 2018, de mener les premiers aménagements projetés.

Conserver notre cadre de vie, assurer la sécurité et la tranquillité des villageois, restent une de mes priorités.

Bien cordialement,

*Stéphane Guyod
Maire de Meroux*

inscrites sur la liste des bénéficiaires ont reçu visites et brumisateurs. Si vous avez, vous aussi, plus de 65 ans et que vous souhaitez être inscrit sur cette liste, il vous suffit de contacter la mairie. Si vous l'étiez déjà l'année dernière, inutile de recommencer cette démarche, vous êtes toujours inscrit.



Tenue du bureau de vote

Pour chaque élection, vous avez la possibilité de vous associer à la tenue du bureau de vote. Si cette expérience vous intéresse, vous pouvez contacter la Mairie.



Rappel :

- 1^{er} tour des législatives : 11 juin
- 2nd tour des législatives : 18 juin
- Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Résultats du second tour des élections présidentielles pour notre village

Inscrits	692	% Inscrits	% Votants
Votants	547	79,05%	
Blancs	65	9,39%	11,88%
Nuls	18	2,60%	3,29%
Exprimés	464	67,05%	84,83%
Abstention	145	20,95%	

CANDIDATS	VOIX	
Emmanuel MACRON (EM)	259	55,82%
Marine LE PEN (FN)	205	44,18%

Eco-pâturage sur l'Ouvrage militaire

En remplacement des moutons, des chèvres ont élu domicile sur l'Ouvrage de Meroux pour y entretenir l'espace vert. Nous vous remercions de ne pas leur donner à manger.



Séance découverte : baby éveil / baby gym

Une séance découverte gratuite "baby éveil" destinée aux enfants âgés de 18 mois à 3 ans vous est proposée le mercredi 28 juin de 16h30 à 17h15 dans la petite salle de l'ouvrage de Meroux. Elle sera animée par Pauline Robin, animatrice qualifiée de L'association Siel bleu. Puis de 17h15 à 18h15, séance découverte, elle aussi gratuite, baby gym pour les enfants âgés de 3 à 6 ans.



Pour tout enseignement et pour les inscriptions, vous pouvez joindre l'animatrice au 06 09 83 87 75 ou par mail à l'adresse suivante : pauline.robin@sielbleu.org

Infos village

Plan canicule

L'année dernière, le plan canicule communal a été déclenché à deux reprises. Les personnes de plus de 65 ans

Appartement mairie

Un appartement situé au-dessus de la mairie sera libre pour le 1^{er} aout. C'est un F1. Loyer 257€ + charges. Pour tout renseignement, contacter la Mairie.

Travaux MIG

L'importance des travaux de la maison intergénérationnelle ainsi que le peu d'espaces disponibles dans ce secteur du village ne permettent pas un accès aisé rue de la mairie et impasse de l'église. Nous tenons à remercier tous les riverains ainsi que les usagers de ce quartier pour leur patience, leur compréhension et l'amabilité dont ils font preuve envers les personnels des entreprises du chantier qui, à leur tour, font leur possible pour occasionner le moins de gêne possible.

Bien vivre ensemble

Les feux en foyers ouverts

Pour répondre à plusieurs sollicitations, voici ce que dit la législation locale : **Les feux en foyer ouvert** (chauffage d'appoint ou d'agrément) sont désormais **interdits** sur la zone urbaine dont Meroux fait partie **lors des pics de pollution**. Une cheminée est dite à foyer ouvert lorsque son foyer brûle librement le bois sans confiner la combustion pour ralentir ou récupérer la chaleur. Les barbecues ne sont pas concernés.



Le conseil municipal a voté



- Le changement d'adresse du SIAGEP sur la Jonxion.
- La modification de la convention avec Moval concernant le remboursement des frais scolaires.
- La modification de la régie communale de recettes afin de l'adapter à la réalité des actions menées.
- Le prix de vente de cours aux particuliers en se référant au prix indiqué par le service des domaines.
- La réévaluation du coût horaire des études dirigées.
- La location gratuite, en semaine, une fois par an, de la salle des fêtes de l'ouvrage aux associations locales.
- La convention de mise à disposition de l'enceinte de l'ouvrage militaire pour l'accueil de chèvres.

Le conseil municipal a été informé

- Du dispositif d'aide financière du Conseil Départemental pour les 9 communes riveraines de l'échangeur autoroutier. Il est destiné à aider aux aménagements de sécurité ou de modes doux de déplacement.
- De la réfection d'une partie de la rue de Charmois dans le cadre du programme routier 2017 du Conseil Départemental.
- Des travaux réalisés et en cours (lavoir, entrée de la rue de Vézelois, stade multisports et maison intergénérationnelle).
- De la réunion des propriétaires de Touramont pour envisager l'urbanisation de ce secteur.
- De l'état actuel des effectifs des écoles élémentaires pour la rentrée de septembre.

Le coin des associations

Club moto loisirs

Le 17 juin, les motards fêteront leurs 15 années d'activités. A cette occasion, ils organisent une «soirée privée». Pour tout



renseignement ou pour y participer, vous pouvez contacter le 07 60 27 73 92.

Fête de la musique



Les Baladins, les enfants de l'école et d'autres invités surprise vous donnent rendez-vous le mercredi 14 juin de 19h00 à environ 20h30 devant l'église pour la fête de la musique (en avance d'une semaine). S'il fait beau, tout se passera en extérieur (route fermée à la circulation). Il faudra alors amener vos chaises... L'APEMMS tiendra une petite buvette avec hot-dogs. Si vous souhaitez participer à l'animation musicale, vous pouvez contacter le 06 86 64 86 56 ou le 07 71 14 35 81. Venez nombreux !!

ASDAM

Le 25 juin, l'association de football organise un grand tournoi de foot au stade d'Andelnans. Pour tout renseignement, vous pouvez vous rendre sur le site de l'association : www.asdam.fr



Le village en fête

Le Comité des Fêtes de Meroux et Moval et l'APEMMS organisent cette fête le samedi 1^{er} juillet. Tout débutera dans l'après-midi par un spectacle préparé par les enfants de l'école. Vous pourrez aussi y découvrir le forum des associations. Venez nombreux !!



Etat civil

Dans les Brèves, nous ne rendrons compte de tous les actes d'état civil qu'avec l'accord des personnes concernées.

Mariages :

Adeline BONVALOT et Arnaud DIVOUX le 20 mai

Toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur.

Décès :

Nicolas DEMESTRE le 18 mai

Nous renouvelons nos sincères condoléances à cette famille endeuillée.

Divers

Rétro-motos-cyclos



Le 24 juin, de vieux cyclos avec ou sans moteur passeront dans notre village vers 9h10/9h15. Vous pourrez les admirer et les encourager !

Course cycliste

Le 25 juin, course cycliste « prix de Danjoutin » (FSGT). Départ 13h30. Plusieurs boucles sont prévues dans le sens Danjoutin-Meroux-Vézelois. La circulation sera perturbée. Merci d'avance de votre compréhension.



Des hélicoptères à basse altitude

Entre le 5 et le 30 juin, des hélicoptères mandatés par ERDF vont survoler notre village à basse altitude afin de vérifier les lignes électriques aériennes de 20 000 volts. Si vous avez des animaux à proximité d'une de ces lignes, merci de prévenir la mairie qui en informera la société concernée.